



Forest : recommandations en matière de logement



Depuis 2010, de nombreux projets en matière de logement ont vu le jour sur la commune de Forest mais la situation reste préoccupante comme dans tout Bruxelles. Les institutions qui forment le groupe de travail logement de la coordination sociale (CPAS) et qui connaissent bien la réalité vécue par les forestois les plus démunis se sont réunies pour faire le point sur la situation du logement actuel. Ensemble, nous avons relevé 6 grands axes que nous développons dans ce document.

Nous pensons que ces propositions pourraient améliorer la situation des personnes face à leur logement et favoriser l'accès à une habitation décente et financièrement accessible aux publics fragilisés. Nous entendons par là : les familles monoparentales et/ou nombreuses, personnes porteuses de handicap, jeunes en rupture familiale et/ou en formation, personnes âgées...

Pour la future législature, nous souhaitons attirer votre attention sur ces quelques recommandations :

1. Agrandir l'offre du parc de logements décents et abordables en tenant compte de tous les services et infrastructures nécessaires (écoles, crèches, maisons médicales, ...)

- Réguler la loi de l'offre / demande : augmenter l'offre locative modeste et de qualité à prix abordable
- Augmenter le nombre de logements sociaux dans toute la RBC, plus particulièrement dans les communes à faible taux de logements publics
- Imposer un minimum de logements à finalité sociale pour toute nouvelle construction

2. Investir dans la rénovation des bâtiments tant publics que privés

- Proposer des primes communales (énergie, patrimoine, rénovation pour propriétaires désargentés)
- Soutenir les propriétaires et les locataires dans l'entretien de leur logement (petits travaux et séances d'information collectives assurées par les associations)
- Soutenir les associations actives dans la rénovation et les entreprises d'Insertion Socio-Professionnelle
- Développer une aide régionale en faveur des gros travaux de Logements Sociaux

3. Intervenir sur les immeubles vides (neufs ou anciens/publics ou privés)

- Utiliser tous les moyens légaux pour lutter contre les propriétaires d'un bâtiment ou les multipropriétaires défaillants dont les biens sont insalubres et/ou inoccupés (actions en cessation, prise en gestion publique, etc.)
- Pérenniser l'affectation des sommes qui proviennent des amendes et des taxes pour les logements vides à un fonds communal de rénovation.
- Ne pas souscrire à la loi anti-squats qui criminalise les personnes qui y trouvent refuge
- Favoriser l'occupation de bâtiments vides pour y faire du logement temporaire accompagné afin d'aboutir à une solution durable

4. Mesures à l'égard des propriétaires

- Développer des outils de lutte contre les abus de propriétaires (sanctionner les propriétaires qui discriminent certains candidats locataires, mener une campagne de sensibilisation sur les discriminations à l'égard des candidats-locataires et des propriétaires, ...)
- Maintenir une politique de rénovation de logements privés (prime à la rénovation et à l'énergie afin de renforcer l'efficacité énergétique et l'éco-construction du parc bâti)
- Renforcer les moyens légaux existants pour lutter contre l'insalubrité

5. Mesures à l'égard des locataires

- Concrétiser un encadrement efficace des loyers dans la RBC
- Créer et soutenir l'animation et les campagnes d'information et de sensibilisation sur les pollutions intérieures pour promouvoir l'éducation à la santé et l'éducation au logement sain
- Promouvoir les actions et la prévention des risques (accidents domestiques) chez les personnes âgées et la petite enfance

6. Renforcer la collaboration entre le secteur associatif et les services communaux

- Développer un service communal d'hygiène et de contrôle de l'insalubrité en vue de soutenir la DIRM qui est en sous-effectifs
- Soutenir et renforcer les services d'accompagnement dans la recherche de logement sur le marché locatif privé
- Multiplier les alternatives de relogement pour tous les publics fragilisés en donnant les moyens financiers et humains aux services concernés
- Renforcer la communication entre les services communaux afin de favoriser la cohérence des projets de logements (urbanisme, rénovation urbaine, travaux, prévention)
- Créer une Régie Foncière communale
- Renforcer l'offre de logements de transit (en s'inspirant par ex. du modèle de l'Hôtel Social de Molenbeek)
- Renforcer le Service Médiation de la Prévention en matière de logement

